appro formation

Audit – Prévention – Partenariat
Réglementation – Organisation

CHSCT

Le Comité d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail



1 / Personnel concerné :

Tout personnel de plus de 18 ans intervenant dans l'entreprise dans le domaine de la sécurité, de l'hygiène et des conditions de travail.

Membres actuels ou futurs du CHSCT.

2 / Pré-requis :

3 / Objectifs :

Connaître les textes relatifs à la mise en place d'un CHSCT.

Acquérir les connaissances pour la gestion et la bonne application du CHSCT.

Sensibiliser à la prévention, à la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail pour leur permettre d'exercer leur mission définie par le cadre législatif.

4 / Moyens pédagogiques :

Support de cours formateurs en vidéo projection.

Films

5 / Equipements

Les stagiaires doivent être équipés du matériel de base de sécurité (chaussures sécurité, gants…) lors de la visite de l'entreprise.

PROGRAMME

6 / FORMATION THEORIQUE

- La prévention en FRANCE : organisation, rôle des différentes instances.

LE CHSCT

- Définition, rôle, son fonctionnement, ses obligations, ses pouvoirs,
- La démarche prévention dans l'entreprise,
- L'accident de travail, les maladies professionnelles, l'accident de trajet,
- Analyse des accidents : enquête, arbre des causes, suivi des mesures prises,
- Les risques en entreprise : chimiques, électriques, mécaniques, hydrauliques, travaux en hauteur, ergonomie du poste de travail, incendie, gestes et postures, le sauveteur secouriste du travail, ….
- Les documents en entreprise : plan de prévention, attestations et autorisations de travail, le document unique.

7 / FORMATION PRATIQUE

- Visite de sécurité au sein de l'entreprise,
- Etude d'un accident : cas concret de l'entreprise,
- Aide sur la mise en place des outils de prévention des accidents,
- Etude de cas.

8 / VALIDATION

- **Une attestation de stage sera délivrée à l'issue de la formation.**

9 / Durée :

3 jours soit 21 heures pour les entreprises de moins de 300 salariés.

5 jours soit 35 heures pour les entreprises de plus de 300 salariés.

10 / Nombre de participants :

12 personnes maximum

11 / Lieu du stage :

- Sur le site de l'entreprise
- Dans nos locaux

12 / Matériel :

- **Salle de cours**

13 / Documents stagiaires :

- Livret stagiaire

14 / Formateur

Patrick BRODKA

Intervenant à la prévention des risques professionnels

Réglementation :

Décret 79-228 du 20 mars 1979 (portant règlement d'administration publique relatif aux comités d'hygiène et de sécurité et à la formation à la sécurité).
Décret 93-449 du 23 mars 1993 relatifs aux comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail.

Siège Social : 3 Clos de la Herse – 57420 POURNOY LA CHETIVE – Belleville : ZI Prosper Cabirol – 54940 BELLEVILLE
R.C.S. Metz TI 501-803-829-00016 - FR 17501803829 - SARL au capital de 12 000 € - N° déclaration d'activité : 41 57 02655 57
Tél: 03 83 24 22 78 – Fax: 03 83 23 46 69 - Port : 06 71 09 65 52 - Email : appro.formation@orange.fr - Site : www.appro-formation.com